
Présidence : Slovaquie

SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL PERMANENT (1250^e séance plénière)

1. Date : jeudi 5 décembre 2019 (Bratislava)

Ouverture : 11 h 15

Clôture : 11 h 40

2. Présidente : Ambassadrice K. Žáková

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA TRANSMISSION D'UN
PROJET DE DOCUMENT AU CONSEIL
MINISTÉRIEL

Présidente

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1356 (PC.DEC/1356) sur la transmission d'un projet de document au Conseil ministériel ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Suède (annexe 1), Pologne (annexe 2), Finlande-Union européenne, Azerbaïdjan (annexe 3), Canada, États-Unis d'Amérique, Norvège, Albanie, Allemagne, Géorgie, Fédération de Russie, Kazakhstan, Présidente

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

À annoncer



1250^e séance plénière
Journal n° 1250 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SUÉDOISE

Monsieur le Président,

Je vous remercie de m'avoir donné la parole.

Lorsque mon gouvernement a décidé de poser sa candidature à la Présidence de l'OSCE en 2021, il l'a fait après un processus d'analyse approfondi. Par cette démarche, la Suède a confirmé à la fois qu'elle est fermement déterminée à assumer une responsabilité dans la paix et la sécurité en Europe et l'importance qu'elle attache à l'OSCE en tant que forum pour la prévention et le règlement des conflits. Cela témoigne de l'engagement de la Suède en faveur de la promotion de la paix et de la coopération entre les 57 États participants.

L'attachement de mon gouvernement à la défense de l'ordre de sécurité européen est bien connu, tout comme notre souhait de contribuer au règlement des conflits et des crises nuisant à la sécurité européenne.

Au stade actuel, le programme de notre présidence n'a pas encore été élaboré, et nous communiquerons ultérieurement des précisions sur les priorités dans les trois dimensions. Mais je voudrais simplement souligner que nous continuerons à nous appuyer sur les réalisations de la Présidence slovaque et de la Présidence albanaise entrante lorsque nous chercherons à restaurer la confiance tout en préservant les principes et engagements fondamentaux de l'OSCE que nous nous sommes tous engagés à respecter. Nous sommes fermement convaincus de la validité du concept global de sécurité de l'OSCE, dans lequel les droits de l'homme et les libertés fondamentales ainsi que l'égalité pour tous constituent le fondement de notre sécurité commune.

En outre, nous souhaiterions étudier les moyens de rendre la Présidence plus accessible à tous les États participants intéressés en nous appuyant sur les efforts en cours qui ont été entrepris par nos prédécesseurs dans cette fonction.

Dans ce contexte, nous vous remercions, vous les États participants de l'OSCE, de nous avoir donné votre confiance par votre soutien à la Présidence suédoise en 2021.

Je souhaiterais que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Merci.



1250^e séance plénière
Journal n° 1250 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION POLONAISE

Je tiens pour commencer à remercier tous les États participants d'avoir approuvé la décision du Conseil permanent sur la candidature de la Pologne à la Présidence de l'OSCE en 2022.

Nous avons décidé de nous embarquer dans cette tâche en tenant pleinement compte des défis auxquels sont confrontés l'OSCE et, en particulier, la Présidence. Nous avons pris cette décision dans un esprit de responsabilité pour notre sécurité commune et de solidarité avec tous les États participants.

La fonction de Présidence en exercice de l'OSCE n'est pas complètement nouvelle pour nous. Nous avons présidé l'Organisation avec succès pour la première fois en 1998 – soit quelques années seulement après la vague de changements politiques intervenus en Europe centrale et orientale. Après plus de 20 ans, la Pologne et l'OSCE en sont toutes deux à un stade très différent et il est difficile de comparer leurs défis. Nous sommes néanmoins convaincus qu'un moment difficile est justement le bon moment pour confirmer notre attachement au concept de sécurité globale de l'Acte final de Helsinki et pour nous préparer à assumer à nouveau la Présidence de l'OSCE.

L'approche globale de la sécurité assigne un rôle crucial à l'OSCE qui consiste à prêter constamment attention aux dimensions politico-militaire et économique et environnementale ainsi qu'à la dimension humaine et à l'ensemble des objectifs transdimensionnels.

Nous espérons sincèrement qu'au moment où la Pologne assumera la Présidence, la situation en ce qui concerne les conflits actuels dans l'espace de l'OSCE se sera améliorée dans l'intérêt des personnes qu'ils touchent au quotidien et dans celui de bonnes relations constructives entre les États. Mais je puis d'ores et déjà vous assurer que la facilitation du règlement des conflits et des tensions qui existent constituera notre préoccupation primordiale.

Nous nous félicitons des progrès accomplis récemment dans le processus de désengagement en Ukraine et espérons que le sommet du Quartet Normandie prévu le 9 décembre à Paris marquera un pas important dans le règlement pacifique de ce conflit. Le conflit en Ukraine et dans son voisinage nous rappelle cependant la nécessité de réaffirmer

notre attachement aux principes de l'OSCE. Il prouve en outre combien l'OSCE est nécessaire pour la sécurité européenne. Le travail accompli par la Mission spéciale d'observation en Ukraine (MSO) est un exemple remarquable de la capacité des États participants de déployer des efforts communs pour promouvoir un règlement pacifique du conflit. La Pologne soutient pleinement les travaux et le mandat de la MSO et contribue beaucoup à ses activités. Dans le même ordre d'idées, nous nous félicitons des efforts déployés dans le cadre du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral en vue d'un règlement pacifique du conflit à travers l'application des accords de Minsk et sur la base du plein respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'unité et de l'indépendance de l'Ukraine.

Par ailleurs, la Pologne s'appuierait sur les efforts déployés par les présidences actuelle, entrante et précédentes pour régler les conflits prolongés, conformément tant aux accords conclus qu'aux principes et engagements de l'OSCE et au droit international. Nous assurons tous les intéressés de notre appui sans réserve aux formats de négociation existants et encouragerions tout effort susceptible de contribuer à un règlement négocié des conflits prolongés.

En ce qui concerne les Discussions internationales de Genève sur les conséquences du conflit de 2008 en Géorgie, la Pologne appuiera la poursuite des négociations dans leur format actuel, car elles jouent un rôle essentiel dans la solution des problèmes découlant du conflit. Nous sommes préoccupés par toute détérioration de la situation en matière de sécurité sur le terrain. Nous estimons que les mécanismes de prévention et de règlement des incidents sont un instrument fondamental pour renforcer la stabilité, améliorer la sécurité et accroître la confiance sur le terrain de même que pour résoudre les problèmes humanitaires urgents engendrés par le conflit.

Le processus d'établissement d'une solution durable au conflit transnistrien restera l'une de nos priorités et nous nous efforcerons d'aider les parties à parvenir à un nouvel accord, définitif cette fois. Les deux parties devraient s'impliquer de manière constructive, en redoublant d'efforts pour parvenir à un règlement pacifique du conflit fondé sur le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la Moldavie, avec un statut spécial pour la Transnistrie. Tout nouveau pas en avant dans ce sens renforcera la stabilité et le bien-être des populations sur les deux rives du Dniestr.

La Pologne tient à réaffirmer sa ferme volonté de promouvoir un règlement négocié et pacifique du conflit du Haut-Karabagh. Nous soutenons les travaux du Groupe de Minsk et les efforts de ses coprésidents pour parvenir à un accord concernant un règlement global sur la base des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et de l'Acte final de Helsinki, en particulier ceux qui sont liés au non-recours à la force, à l'intégrité territoriale, à l'égalité des droits et à l'autodétermination des peuples. Nous nous félicitons de l'intensification récente des contacts entre les autorités arméniennes et azerbaïdjanaises et de toutes les initiatives constructives pour réduire les tensions sur le terrain, grâce notamment à la mise en place d'un mécanisme de communication directe entre les parties. Nous prenons acte en les saluant des mesures adoptées en vue de « préparer la population à la paix ».

La Pologne a toujours été attachée aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, à la démocratie et à l'état de droit. En tant que pays hôte du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), nous attachons et continuerons

d'attacher la plus haute importance au renforcement de la dimension humaine, qui demeure au cœur du concept de sécurité globale de l'OSCE. Le rôle actif que nous jouons chaque année au cours de la période précédant la Réunion sur la mise en œuvre des engagements relatifs à la dimension humaine et le soutien constant que nous apportons au BIDDH confirment combien la troisième dimension est importante pour nous. Ils prouvent également que l'OSCE est profondément enracinée en Pologne et combien la Pologne est étroitement imbriquée avec l'OSCE.

Les activités économiques et environnementales continuent à jouer un rôle sans égal dans la promotion de la confiance entre les États participants de l'OSCE. La Pologne soutient fermement la deuxième dimension de l'OSCE et n'épargnera aucun effort pour continuer à renforcer la paix et la sécurité en transformant les défis économiques et environnementaux en opportunités nouvelles de resserrer la coopération.

Nous continuerions à nous attacher à promouvoir la lutte contre le terrorisme ainsi que l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme ainsi qu'à soutenir toutes les mesures et initiatives contre la criminalité organisée et la corruption.

La création de partenariats et le renforcement de la coopération avec les partenaires méditerranéens et asiatiques de l'OSCE pour la coopération demeureront au centre des préoccupations de la Présidence polonaise.

Nous tenons à donner de nouveau l'assurance à tous les États participants que la Pologne n'épargnera aucun effort pour restaurer la confiance tout en préservant les principes fondamentaux de l'OSCE. Nous sommes convaincus qu'une ferme réaffirmation des acquis de l'OSCE avec son approche globale de la sécurité demeure une question d'importance cruciale. Il serait prêté dûment attention aux sensibilités et aux préoccupations de tous les États participants de l'OSCE. Nous aurions pour but de servir de médiateur tout en préservant les règles fondamentales de l'OSCE consacrées dans l'Acte final de Helsinki et les documents ultérieurs.

Permettez-moi pour finir de féliciter la Suède d'avoir reçu l'approbation du Conseil permanent pour la Présidence en 2021. Nous vous souhaitons plein succès dans l'exercice de cette fonction importante. Lorsque nous nous préparerons à exercer la Présidence en 2022, nous avons l'intention d'œuvrer en étroite collaboration tant avec la Suède qu'avec la Présidence albanaise entrante afin d'assurer un maximum de continuité et de synergie.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Merci.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1250
5 December 2019
Annex 3

FRENCH
Original: ENGLISH

1250^e séance plénière
Journal n° 1250 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION AZERBAÏDJANAISE

Monsieur le Président,

La République d'Azerbaïdjan s'est associée au consensus sur la décision relative aux présidences entrantes de l'OSCE étant entendu que les activités qu'elles mèneront dans l'exercice de leurs futures présidences de l'Organisation seront conformes à la décision adoptée par le Conseil ministériel à Porto en 2002 sur le rôle de la Présidence en exercice de l'OSCE (MC(10).DEC/8/Corr.1), qui a établi des lignes directrices claires pour les activités des présidences.

En particulier, au paragraphe 2 du dispositif de ce document, il est prévu que la Présidence de l'OSCE garantisse que ses activités ne soient pas incompatibles avec les positions convenues par tous les États participants et qu'il soit tenu compte de toute la gamme des opinions des États participants.

Nous avons pris note de la déclaration que vient de faire le représentant de la Pologne, dans laquelle il a choisi d'utiliser une formulation spécifique s'agissant du conflit sur le territoire azerbaïdjanais. Je tiens à assurer les présidences suédoise et polonaise entrantes que la délégation azerbaïdjanaise veillera à ce que les futures activités qu'elles mèneront dans le cadre de leurs présidences à venir de l'OSCE s'agissant du conflit en Azerbaïdjan seront pleinement conformes aux documents et décisions convenus de l'OSCE.

Nous demandons que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1356
5 December 2019

FRENCH
Original: ENGLISH

1250^e séance plénière
Journal n° 1250 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1356
TRANSMISSION D'UN PROJET DE DOCUMENT
AU CONSEIL MINISTÉRIEL

Le Conseil permanent

Décide de demander à sa Présidente de transmettre au Président du Conseil ministériel le document suivant :

- Projet de décision sur la Présidence de l'OSCE en 2021 et 2022 (MC.DD/18/19) ;

Recommande au Conseil ministériel d'adopter le document susmentionné.